

## *Chronique Communale*

*Cela s'est passé en 1819 : Création du premier atelier de tissage par Monsieur Croisette.*

*De longue date le tissage était fortement pratiqué à Poix et dans la région ; cette activité était pratiquée par les mulquiniens, à l'aide d'un métier installé dans la cave de l'habitation. Cette activité était dédiée au tissage du lin destiné aux tissus nobles, genre batiste.*

*Des commissionnaires apportaient le fil et passaient récupérer les balles de tissu pour les porter vers les sites de confection : Caudry, Cambrai ou Valenciennes.*

*En 1817, un commissionnaire de tissage, Jacques Croisette, rachète le château seigneurial au dernier Chastelain, en vue d'y installer une fabrique ; l'histoire ne dit pas à quel cout ni dans quel état était le château.*

*Une délibération communale en date de Novembre 1819 rapporte un extrait d'une déclaration de Monsieur Croisette :*

*"Je, soussigné Croisette, fabricant de coton, domicilié dans la commune de Poix déclare à Monsieur le maire de la commune, conformément à l'arrêté de M. Le Préfet du Nord en date du 4 avril, vouloir établir une fabrique de coton en ladite commune de Poix , consistant en 10 métiers et y occuper 10 ouvriers. Déclare en outre n'employer pour les tissus que des cotons de qualité, me soumettant à cet égard au règlement me seront imposés par les lois des douanes.*

*Signé : Croisette*

*L'établissement sera ensuite racheté par M. Fignier puis par Monsieur Ducornet.*

*Ci-dessous : le document original de la déclaration de Monsieur Croisette.*

Etat d'exploitation de M. Croisset.

Je soussigné Croisset fabricant de coton dans le département de la Seine a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez demandé par votre lettre du 4 avril 1829. Je vous prie de vouloir bien agréer l'assurance de ma haute estime et de ma haute reconnaissance.

Paris le 7 novembre 1829.

J. Croisset